

Les premières initiatives de la nouvelle direction

Le texte de l'appel au peuple soviétique : « Notre grande patrie est menacée d'un danger mortel »

Voici les principaux extraits de l'appel au peuple soviétique lancé par le comité d'Etat pour l'état d'urgence, tel que l'a diffusé l'agence Tass, lundi 19 août :

« En cette heure pénible, critique pour les destinées de notre patrie et de nos peuples, nous vous lançons un appel! Notre grande patrie est menacée d'un danger mortel! La politique de réformes lancée à l'initiative de Mikhaïl Gorbatchev, et conçue comme moyen de garantir le développement dynamique du pays et la démocratisation de la vie sociale, est tombée, pour certaines raisons, dans l'impasse. L'enthousiasme et les espérances des premiers jours ont cédé la place à l'absence de foi, à l'apathie et au désespoir. Le pouvoir s'est aliéné la confiance populaire à tous les niveaux. La politocalerie a évincé de la vie sociale le souci des destinées de la patrie et du citoyen. Toutes les institutions d'Etat commencent à être bafouées de manière venimeuse. De fait, le pays est devenu ingouvernable.

Des forces extrémistes ont émergé à la faveur des libéralisations accordées et ont foulé aux pieds les premiers germes de la démocratie, afin de tenter de liquider l'Union soviétique, de démanteler l'Etat et de prendre le pouvoir à tout prix. Les résultats du référendum national sur l'unité de la patrie a été foulé aux pieds. La spéculation cynique sur les sentiments nationaux n'est qu'un écran pour satisfaire des ambitions. Les aventuriers politiques n'ont pas cure des malheurs vécus actuellement par leurs peuples, ni de leur avenir.

En créant une situation de terreur politique et morale, et en cherchant à se cacher derrière le bouclier de la confiance populaire, ils oublient que les liens, qu'ils dénoncent et qu'ils rompent, avaient été établis sur la base d'un soutien populaire bien plus large et qui, d'ailleurs, avait passé l'épreuve séculaire de l'histoire. Ceux qui cherchent en fait aujourd'hui à renverser le régime constitutionnel, doivent répondre devant les mères et les pères des multiples victimes des conflits interethniques. Ils ont sur leur conscience les destinées mutilées de plus d'un demi-million de réfugiés. Ils ont troublé la paix et la joie de vivre de dizaines de milliers de soviétiques, qui, hier encore, vivaient unis dans leurs familles, et qui, aujourd'hui, sont devenus des parias dans leur propre domicile.

« C'est au peuple de décider du régime constitutionnel à adopter, et on a tenté de le priver de ce droit. Au lieu de se soucier de la sécurité

et du bien-être de chaque citoyen et de toute la société, les gens portés au pouvoir l'utilisent souvent dans des intérêts étrangers au peuple et comme un moyen d'auto-affirmation sans principes. Les flots de paroles et les montagnes de déclarations et de promesses ne font qu'accentuer le peu d'actes pratiques. L'inflation de pouvoir, plus redoutable que tout autre inflation, mine notre Etat, notre société. Chaque citoyen éprouve une incertitude croissante de l'avenir, une profonde inquiétude pour l'avenir de ses enfants.

« La crise du pouvoir a eu un impact catastrophique sur l'économie. Le glissement vers une économie de marché, chaotique et spontané, a provoqué une explosion d'égoïsme régional, corporatiste, collectif et personnel. La guerre des lois et l'encouragement des tendances centrifuges ont enrayé un mécanisme économique unique, vieux de plu-

sieurs décennies. En conséquence, le niveau de vie de la plus grande partie des Soviétiques a brusquement chuté, la spéculation et l'économie parallèle fleurissent. Il est grand temps de dire la vérité à la population : si des mesures urgentes et énergiques ne sont pas prises pour stabiliser l'économie, nous ferons inévitablement face, et dans un avenir tout proche, à la famine et à un nouvel appauvrissement (...). Ce sont seulement des gens irresponsables qui peuvent espérer une aide de l'étranger.

Aucun aumône ne résoudra nos problèmes, notre salut est entre nos propres mains. (...) Depuis de nombreuses années, nous entendons de tous côtés des déclarations sur l'attachement aux intérêts de l'homme, le souci de ses droits, la protection sociale. En fait, l'homme a été humilié, bafoué dans ses droits et possibilités réelles et livré à déses-

poir. Les institutions démocratiques créées par la volonté du peuple ont perdu, à nos yeux, prestige et efficacité; cela résulte des actions déléguées de ceux qui, en violant grossièrement la loi fondamentale de l'URSS, commettent pratiquement un coup d'Etat anti-constitutionnel et cherchent à accéder à une dictature personnelle illimitée. Des préfectures, des mairies et d'autres structures illégales se substituent de plus en plus souvent, sans s'en cacher, aux Soviets élus par le peuple.

« Une offensive a été lancée contre les droits des travailleurs. Le droit au travail, à l'enseignement, à la santé publique, au logement et au repos est mis en cause. (...) Le pays plonge dans un gouffre de violence et d'arbitraire. La propagande du sexe et de la violence, mettant en péril la santé et la vie des générations futures, n'a jamais connu, dans

l'histoire du pays, une telle envergure. Des millions de personnes exigent que des mesures soient prises contre la pèuvre de la criminalité et l'immoralité inqualifiable, flagrante. La destabilisation de la situation politique et économique qui s'aggrave en Union soviétique compromet nos positions dans le monde. Des appels à la revanche commentent à retentir ici et là, on exige de réviser nos frontières. On appelle même à démembrer l'Union soviétique et à établir une tutelle internationale sur certaines entreprises et régions de notre pays. Telle est la réalité amère. Hier encore, un Soviétique qui se retrouvait à l'étranger se sentait le citoyen d'un Etat influent et respectable. Aujourd'hui, il est considéré comme un étranger de seconde catégorie (...).

« Organiser une large consultation »

« Le comité d'Etat pour l'état d'urgence en URSS, pleinement conscient de la gravité de la crise qui affecte notre pays, prend sur lui la responsabilité de l'avenir de la patrie, et se déclare résolu à prendre les mesures les plus sérieuses pour faire sortir l'Etat et la société de la crise, le plus vite possible.

« Nous promettons d'organiser une large consultation du peuplier sur le projet de nouveau traité de l'Union. Chacun aura le droit et la possibilité de réfléchir, dans un climat de calme, à cet acte extrêmement important (...) car le sort des nombreux peuples de notre grande patrie dépendra de l'avenir de l'Union.

« Nous entendons rétablir sans délai la légalité et l'ordre, mettre fin à l'effusion de sang, déclarer une guerre sans merci au monde criminel et extirper les phénomènes honteux qui discréditent notre société (...). Nous nettoierons les rues de nos villes des éléments criminels et nous mettrons fin à l'arbitraire des pilliers des biens du peuple.

« Nous nous prononçons en faveur de réels processus démocratiques et d'une politique conséquente de réformes, qui conduise à un renouveau de notre patrie, à sa prospérité économique et sociale, pour lui redonner une place digne dans la communauté internationale des nations. (...) L'amélioration permanente du niveau de vie de tous les citoyens deviendra la norme dans une société saine. Sans négliger le renforcement et la protection des droits de l'individu, nous concentrons notre attention à défendre les

intérêts des plus vastes couches de la population, de ceux qui ont été tout particulièrement touchés par l'inflation, par la désorganisation de la production, la corruption et la criminalité.

« Tout en développant les multiples modes de production dans le domaine de l'économie nationale, nous soutiendrons également l'entreprise privée, en lui accordant les possibilités nécessaires à son développement. Notre premier souci sera le règlement des problèmes alimentaires et de logement. Toutes les forces disponibles seront mobilisées pour satisfaire ces besoins vitaux du peuple.

« Nous appelons les ouvriers, les paysans, les travailleurs intellectuels, tous les Soviétiques à rétablir, dans les plus brefs délais, la discipline de travail et l'ordre, à relever le niveau de production pour aller résolument de l'avant. Notre vie et l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, l'avenir de notre patrie en dépendent. (...).

« Nous n'avons aucune prétention contre quiconque. Nous voulons vivre avec tous en paix et dans l'amitié. Mais nous ne laisserons personne attenter à notre souveraineté, à notre indépendance et à notre intégrité territoriale. De même, nous refuserons énergiquement que l'on tienne à notre pays un langage de dictat, d'où qu'il vienne. (...).

« Ne rien faire, en cette heure critique, pour les destinées de notre patrie équivaldrait à endosser une lourde responsabilité aux conséquences tragiques et imprévisibles. Quiconque chérit sa patrie, veut vivre et travailler dans la tranquillité et la certitude, quiconque ne veut plus que se poursuivent les conflits interethniques et souhaite voir sa future patrie comme indépendante et prospère, doit faire le seul choix juste. (...) Nous appelons tous les citoyens de l'Union soviétique (...) à apporter tout le soutien nécessaire au comité d'Etat pour l'état d'urgence, et aux efforts pour tirer le pays de la crise. Les propositions constructives, provenant des organisations politiques et sociales, des collectifs de travailleurs et des citoyens, seront acceptées avec reconnaissance, comme manifestation de leur volonté patriotique d'agir énergiquement pour rétablir l'amitié séculaire dans la famille unie des peuples frères et pour faire renaître la patrie.

Le texte porte la signature du « comité d'Etat pour l'état d'urgence en URSS », en date du dimanche 18 août 1991.

La déclaration des nouveaux dirigeants

Voici le texte intégral de la déclaration de la nouvelle direction soviétique, diffusée par l'agence Tass, lundi 19 août au matin, à Moscou :

« Devant l'impossibilité de Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev d'assumer ses fonctions de président de l'URSS pour raisons de santé et en raison du transfert, conformément à l'article 127-7 de la Constitution de l'Union Soviétique, au vice-président de l'URSS Guennadi Ivanovitch Ianaev ; afin d'éviter la crise profonde et multiforme, la confrontation politique, interethnique et civile, ainsi que le chaos et l'anarchie qui menacent la vie et la sécurité des citoyens de l'Union soviétique, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la liberté et l'indépendance de notre Etat ; partant des résultats du référendum du peuple entier sur la sauvegarde de l'union des Républiques socialistes soviétiques ; se guidant sur les intérêts vitaux des peuples de notre patrie et de tous les Soviéti-

ques, nous déclarons ce qui suit :

1. - Conformément à l'article 127-3 de la Constitution de l'URSS et à l'article 2 de la loi de l'URSS sur le régime juridique de l'état d'urgence, et allant au-devant des exigences des vastes couches de la population touchant la nécessité de prendre les mesures les plus énergiques pour éviter le glissement de la société vers la catastrophe nationale, de garantir la légalité et l'ordre, l'état d'urgence est décrété dans certains territoires de l'Union soviétique pour un délai de six mois, de 04 h (heure de moscou), le 19 août 1991.

2. - La Constitution et les lois de l'URSS ont la primauté inconditionnelle sur l'ensemble du territoire de l'URSS.

3. - Pour diriger le pays et garantir une application efficace du régime de l'état d'urgence, nous instituons un comité d'Etat pour l'état d'urgence en URSS dont feront partie : O. D. Bakla-

nov, premier vice-président du Conseil de défense de l'URSS, B. A. Krioutchkov, président du KGB de l'URSS, V. S. Pavlov, premier ministre de l'URSS, B. K. Pougov, ministre de l'intérieur de l'URSS, V. A. Starodoubtsev, président de l'union des paysans de l'URSS, A. I. Tiziakov, président de l'Association des entreprises d'Etat, d'ouvrages industriels, d'entreprises du bâtiment, des transports et des télécommunications de l'URSS D. T. Yazov, ministre de la défense de l'URSS, G. I. Ianaev, président intérimaire de l'URSS

4. - Les décisions du Comité d'Etat pour l'état d'urgence doivent être exécutées strictement par tous les organes du pouvoir et d'administration, par les fonctionnaires et les citoyens dans l'ensemble du territoire de l'Union soviétique.

Le texte est signé par Guennadi Ianaev, Valentin Pavlov, et Oleg Baklanov, en date du 18 août 1991.

Le président par intérim annonce que l'URSS remplira ses obligations internationales

Voici le message que M. Guennadi Ianaev, « président par intérim de l'URSS », a adressé, dimanche 18 août, aux chefs d'Etat et de gouvernement et au secrétaire général des Nations unies, et dont le contenu a été diffusé, lundi, par l'agence Tass :

Sur instruction de la direction soviétique, j'annonce qu'un état d'urgence est décrété dans certaines localités de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour une période de six mois à compter du 19 août 1991, conformément à la Constitution et aux lois de l'URSS.

Tous les pouvoirs dans le pays sont transférés pour cette période au Comité d'Etat pour l'état d'urgence en URSS.

Les mesures prises sont temporaires. Elles ne signifient en aucun cas un renoncement à une évolution vers de profondes réformes dans tous les domaines de la vie de l'Etat et de la société.

Ce sont des mesures impératives, dictées par le besoin vital de sauver l'économie de la ruine et le pays de la faim, pour éviter que grandisse la menace d'un conflit civil de grande envergure, aux conséquences imprévisibles pour les peuples de l'URSS et la communauté internationale tout entière.

L'objectif le plus important de l'état d'urgence est de réunir les conditions qui garantiront la sécurité de chaque citoyen et celle de ses biens.

Il est envisagé d'éliminer les associations militaires anti-consti-

tutionnelles, ingouvernables et essentiellement criminelles, qui sèment une terreur morale et physique dans plusieurs régions de l'URSS et servent de catalyseur au processus de désintégration.

Toutes les mesures prises visent à stabiliser la situation en URSS au plus tôt, à normaliser la vie socio-économique, à réaliser les transformations nécessaires et à créer les conditions du développement du pays dans tous les domaines.

Toute autre voie conduirait à davantage de confrontation et de violence, aux souffrances innombrables de nos concitoyens et à la création d'un foyer de tension dangereux pour la communauté internationale.

Les mesures d'urgence temporaires ne changeront en rien les obligations internationales de l'URSS aux termes des traités et accords en vigueur.

L'URSS est disposée à développer davantage ses relations avec tous les Etats sur la base des principes universellement reconnus de bon voisinage, d'égalité, d'avantages mutuels et de non-ingérence dans les affaires des autres.

Nous sommes convaincus que nos difficultés actuelles sont de nature provisoire et que la contribution de l'Union soviétique au maintien de la paix et à la consolidation de la sécurité internationale demeurera substantielle.

La direction de l'URSS espère que les mesures d'urgence temporaires seront accueillies avec la compréhension qui convient par les peuples et les gouvernements et l'Organisation des Nations unies.

L'état d'urgence doit être approuvé par les deux tiers des députés

La loi soviétique du 3 avril 1990 sur l'état d'urgence prévoit que celui-ci est instauré « pour assurer la sécurité des citoyens », « en cas de cataclysmes, d'accidents graves ou catastrophes, d'épidémies, d'épizooties ou encore de désordres de masse ». On suppose que c'est à cette dernière hypothèse que se réfère le « comité d'Etat pour l'état d'urgence » qui, dans son « appel au peuple » de lundi, dénonce « les forces extrémistes qui ont émergé pour tenter de détruire l'Union soviétique ». Les textes diffusés par l'agence Tass déclarent que la mesure est prise pour une durée de six mois dans « certains territoires », sans préciser lesquels.

La procédure décrite par l'article 2 de la loi du 3 avril 1990 prévoit que le président de l'URSS peut décréter l'état d'urgence « à la demande ou avec l'accord du président du Soviet suprême ou de l'organe supérieur du pouvoir public de la République concernée ». Le texte précise qu'à défaut d'accord, il introduit l'état d'urgence tout en saisissant « immédiatement » le Soviet suprême de l'URSS afin de faire entériner sa décision ; « pour être adopté, l'arrêté doit être voté par au moins les deux tiers des députés ».

La loi stipule également que pour faire appliquer l'état d'urgence, le président de l'URSS peut instaurer une direction présidentielle provisoire dans les territoires concernés et, à cette fin, « suspendre les pouvoirs des soviets locaux des députés du peuple et remplir provisoirement leurs fonctions ».

L'Etat d'urgence donne à l'Etat (article 4 de la loi) tous les moyens d'une sévère reprise en main puisqu'elle lui permet entre autres de réglementer les entrées et sorties des citoyens, d'interdire à certains de quitter leur domicile, d'interdire les réunions et manifes-

tations de rues, de désigner et de révoquer les chefs d'entreprise et d'interdire les grèves. La loi prévoit que le principe de l'éligibilité des chefs d'entreprise est suspendu pendant la durée de l'état d'urgence et que ces derniers sont en droit, « si nécessaire de muter les ouvriers et les employés, sans leur accord, à des postes non prévus par le contrat de travail ». Elle prévoit que seront punis d'une amende ou d'une détention jusqu'à trente jours la diffusion « des rumeurs provocatrices » et « les actes qui provoquent des violations de l'ordre légal ou attisent la haine nationale ». L'incitation à la grève est passible d'une amende, d'une peine de « travaux de rééducation » pouvant aller jusqu'à deux ans ou d'une peine de « privation de liberté » jusqu'à trois ans.

Une élection présidentielle dans les trois mois

Si M. Gorbatchev est brusquement tombé malade alors que son dernier bilan de santé le disait bien portant, c'est qu'aux termes de la révision de la Constitution du 14 mars 1990, il jouit de l'immunité et que sa destitution n'est prévue qu'en cas de violation par lui de la Constitution et des lois de l'URSS. Dans cette hypothèse la décision doit être prise par les deux tiers au moins des députés du congrès du peuple, à l'initiative du congrès lui-même ou du Soviet suprême.

La Constitution prévoit qu'en cas d'incapacité les fonctions présidentielles passent au vice-président, au président du Soviet suprême ou au président du conseil des ministres. Elle stipule que l'élection d'un nouveau président doit avoir lieu dans un délai de trois mois.

Les chars s'arrêtent aux feux rouges...

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Les congressistes du cinquante-septième congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, n'en croient pas leurs yeux : les files de chars et de camions militaires qui montent de la Moskova vers le Kremlin s'arrêtent sagement aux feux rouges! Un coup d'Etat? Tôt lundi matin, tout semblait calme dans Moscou. Après la nouvelle de la déposition de M. Gorbatchev.

Il n'empêche : Olga est triste. Elle n'aimait plus le président de l'URSS depuis qu'il avait donné des gages à son aile conservatrice, mais au moins elle savait où le pays allait avec lui. Tandis que maintenant... Il ne fait pas de doute pour elle qu'il s'agit d'un coup d'Etat : « Il était en bonne santé, en vacances dans sa datcha, dit-elle avec un sourire désabusé. Et il serait tombé malade? La Constitution prévoit une procédure de remplacement provisoire lorsque le chef de l'Etat est alité. Elle n'a pas été respectée. On nous refait le même coup que pour Nikita Khrouchtchev. »

Martina n'est pas moins catastrophée. Elle aussi figure parmi les déçus de la perestroïka, mais elle ne croit pas que Gorbatchev soit un méchant homme, simplement il ne savait pas choisir une ligne ferme. « Ceux qui l'ont déposé, dit-elle, nous les connaissons

bien. Je parie que ce sont ceux-là mêmes qui ont organisé la pénurie de biens de consommation. Même les chaussettes d'homme nous manquent alors que les usines les fabriquent à plein rendement. Vous allez voir que tout réapparaîtra demain dans les magasins pour souligner combien ils sont d'efficaces dirigeants et combien Gorbatchev était médiocre ».

Le pessimisme et l'expectative semblent les sentiments les plus répandus. Personne ne croit que le régime antérieur puisse être rétabli, mais le rappel appuyé des anciens principes par le nouvel homme fort, M. Ianaev, semble de mauvais augure. « M. Roland Dumas peut déclarer qu'il jugera la nouvelle équipe à ses actes, déclare Alexis, un observateur russe très averti, nous savons d'ores et déjà qu'ils ont destitué un président d'une façon inadmissible dans un pays démocratique.

« Leur coup était bien calculé. Demain il était trop tard car le Traité de l'Union aurait été signé. Quand je pense que Gorbatchev lui-même avait imposé M. Ianaev comme vice-président en disant qu'il ne pouvait travailler sans lui! Nous voyons aujourd'hui la qualité du soutien que ses anciens protégés apportent au chef de l'Etat. Même M. Loukianov, le président du Soviet suprême, vient de se désolidariser de son leader. Le coup de pied de l'âne! »

ALAIN FAUJAS